

Le Bas-Grandsonnet est appelé à muer

GRANDSON La zone industrielle laissera place à des logements. Une réalisation par étapes.

TEXTES : I. RO

PHOTOS : MICHEL DUPERREX

Principalement occupé par des activités artisanales et industrielles, le Bas-Grandsonnet, quartier situé face à la gare de Grandson et qui tire son nom du ruisseau qui le traverse, devrait laisser place dans un avenir proche à des logements.

En effet, la mise à l'enquête publique du plan d'affectation s'est terminée la veille de Noël et la demi-douzaine d'oppositions enregistrées ne devrait pas compromettre la mutation de ce site, siège historique de l'entreprise Cand-Landi, côté colline, et de la fabrique de tabac Vautier, côté gare. Avec, entre les deux, les ateliers du constructeur d'automobiles Franco Sbarro.

« La première partie, sur le site des ateliers Sbarro, pourrait être mise à l'enquête assez rapidement. »

Olivier Reymond

« Les oppositions concernent surtout des problèmes de mobilité. J'espère qu'on pourra trouver des solutions en négociant », explique Olivier Reymond, municipal en charge de l'Urbanisme et de la Mobilité.

En effet, le plan prévoit, à long terme, la possibilité de mettre la rue du Grandsonnet à double sens, ce que craignent certains opposants. Pourtant, cela permettrait de décharger la rue Basse du trafic se dirigeant vers l'ouest de la localité, qui, actuellement, passe sur la place du Château et la rue Haute. Mais ça, c'est de la musique d'avenir.

Et lorsqu'on parle de l'avenir, il faut être conscient que le déménagement des activités de Cand-Landi encore présentes au Grandsonnet ne pourra s'opérer

que lorsque le plan de La Poissine aura été adopté. Il a fait l'objet d'une septantaine d'oppositions de toutes sortes... Donc, pour un certain temps encore, les camions de l'entreprise grandsonnoise transiteront par le quartier. « Nous avons douze ans pour réaliser le projet, cela laisse un certain temps », relève le municipal qui, à l'instar de la Municipalité, souhaite, à terme, sortir les activités de type industriel de la localité pour favoriser le logement dans un quartier idéalement placé à deux pas de la tête du RER Vaud et d'un arrêt des cars postaux.

Par contre, rien ne s'oppose, une fois la procédure en cours achevée, à une construction par étapes. « La première partie, sur le site des ateliers Sbarro, pourrait être mise à l'enquête assez rapidement, une fois le plan adopté. La transformation en logements de l'ancienne fabrique Vautier (Sugyp), notée 2 comme l'ancien cloître, ne pose pas plus de problèmes », souligne Olivier Reymond.

La parcelle Sbarro (4200 m²) pourrait accueillir 84 habitants/emplois selon le règlement du plan de quartier. Cette parcelle a l'avantage d'être déjà excavée ce qui facilitera l'aménagement d'un parking souterrain.

Le plan prévoit des hauteurs maximales pour les immeubles qui, en fonction de leur situation, permettent de réaliser des constructions de trois à cinq niveaux sur rez.

Reste l'autre partie du front gare, l'ancien cloître, qu'il est impossible de modifier architecturalement. « C'est un bâtiment où il y a peu de lumière et on ne peut pas pratiquer de nouvelles ouvertures. Mais nous avons eu des propositions, il y a des gens intéressés à réaliser des projets », relève le municipal de l'urbanisme.

Un autre point important traité par le plan du Bas-Grandsonnet concerne l'intersection de la rue Basse avec le chemin du Grandsonnet. L'entrée sur la route cantonale est délicate, puisque les usagers sont souvent contraints d'empiéter sur l'autre moitié de la chaussée.

Et pour les usagers qui veulent s'engager dans le chemin du Grandsonnet depuis la route can-



Le plan d'affectation donne douze ans pour reconverter le Bas-Grandsonnet.

tonale, l'accès est à peine moins compliqué. Et l'attente provoque souvent des bouchons qui se répercutent ensuite à la rue Basse.

La solution passe donc par la démolition de l'ancien Hôtel de la Gare (I like BAR). Des accords conventionnels ont été trouvés avec les partenaires concernés et ce bâtiment devrait être déconstruit à terme. « Cela permettra d'améliorer la fluidité du trafic à cet endroit-là », déclare Olivier Reymond.

Cette zone étant particulièrement sensible du point de vue archéologique, toute excavation sera évitée. Il faut dire que Grandson a fait, dans un passé récent, des expériences cuisantes dans ce domaine avec plus de deux millions de francs consacrés aux fouilles lors de la pose des collecteurs dans le secteur de Corcelettes, puis à l'occasion de la construction du Centre sportif de Borné-Nau.

La possibilité de créer une aire de rebroussement pour les cars postaux à cette intersection située face à l'hôtel de ville a été évoquée dans le passé, mais elle n'est pas envisagée à court terme. Par contre, une placette publique sera aménagée en même temps que le nouveau carrefour.



« Les oppositions concernent surtout des problèmes de mobilité. J'espère qu'on pourra trouver des solutions en négociant. »

Olivier Reymond, municipal



Planification dans le cadre d'AggloY

Le Plan partiel d'affectation (PPA) Bas-Grandsonnet, consistant à reconvertir une zone industrielle dans un site sensible attenant au bourg historique est inclus dans la planification de l'agglomération AggloY.

Lors de la présentation publique de ce PPA, début décembre à Grandson, les autorités et le bureau Dolci Architectes ont insisté sur la situation du quartier, qui, à tout point de vue, répond aux exigences de la nouvelle planification cantonale, soulignant bien évidemment la nécessité de la coordination avec le PPA Poissine, dont la réalisation permettrait la délocalisation des activités de Cand-Landi encore présentes au Grandsonnet.

Le plan d'affectation prend en

compte la zone comprise entre le chemin du Grandsonnet, la Croix-du-Bochet à l'ouest, le front gare, et le pied des immeubles locatifs construits il y a quelques années sur le haut du Grandsonnet.

Le projet prévoit que la barre du front gare (ancienne fabrique Vautier/Sugyp), exception faite de l'ancien Hôtel de la Gare, ne subira, en termes de volumétrie, aucun changement.

A l'arrière, deux petits immeubles pourraient prendre place sur la parcelle Sbarro et quatre autres sur le site de Cand-Landi.

Un parking souterrain est projeté sous les immeubles Sbarro et un autre serait construit le moment venu sur la parcelle Cand-Landi, pour les besoins des autres immeubles.

Une intégration soignée

URBANISME Les auteurs du plan ont veillé à la bonne intégration du quartier situé au pied du bourg ancien.

Le bourg historique de Grandson, en particulier la partie ouest de la rue Haute, domine le Bas-Grandsonnet. De hauts murs, surmontant des jardins, séparent nettement la partie ancienne de la cité d'Othon de la périphérie dédiée, il y a plus d'un siècle aux activités artisanales et industrielles.

Mais le Bas-Grandsonnet accueille aussi l'ancien cloître, le site de l'ancien couvent occupant les terrains de part et d'autre de la rue Basse, comme en témoigne encore la belle tour des Cordeliers (hôtel de ville), située côté lac.

Le futur quartier, prévu, une fois totalement construit, pour 280 habitants/emplois, disposera de cheminements de mobilité douce et d'aménagements paysagers. Les immeubles auront obligatoirement des toitures plates végétalisées. Quant à la structure d'arborisation, elle imposera des essences indigènes.

Pour ce qui est du stationnement, la part prépondérante se réalisera en souterrain et l'offre en places de stationnement pour le logement sera réduite. En effet, la proximi-

té des transports publics et les places pour vélos doivent clairement privilégier les nouvelles formes de mobilité.

On relèvera également que la position de ce véritable vallon dans lequel s'écoule, en partie en souterrain, le Grandsonnet – il réapparaît au sortir de la ville côté lac – nécessitera des mesures contre les inondations. Autre point répondant aux nouvelles exigences: la pollution lumineuse sera limitée.

Un long processus

Le plan partiel d'affectation du Bas-Grandsonnet est le fruit d'un long processus préparatoire puisque les démarches introduites par les propriétaires ont démarré en 2013 déjà. Un dossier a ensuite été présenté à la Municipalité en 2015. Des examens préalables ont été réalisés entre 2016 et 2019.

Ces deux dernières années ont été consacrées à la préparation du projet routier, aux négociations sur la répartition des frais et aux études architecturales de faisabilité. Pour aboutir à la récente mise à l'enquête.



L'ancienne fabrique de tabac Vautier devrait accueillir des logements.